



SEIGNOSSE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 040-214002966-20240301-DEC08_20240301-AU



DECISION n°40296 COM/2024 n°8

Modification des actes de sous-traitance POLYSOL ET MOZZER du lot 1-VRD de travaux de requalification des espaces publics du parking des Bourdaines et de l'avenue des arènes

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°01-2023 du Conseil municipal du 12 février 2024, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 15 février 2024, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés de travaux passés selon la procédure adaptée définie à l'article L 2123-1 du code de la commande publique, et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n° 15 du 15 mars 2023 portant attribution du marché de travaux de requalification des espaces publics du parking des Bourdaines et de l'avenue des arènes (phase 1) dont le lot 1 – VRD est signé avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant total **707 160.90 €HT**, marché de base et prestation supplémentaire n°2 retenue ;

Vu la décision n°39 du 23 juin 2023 portant acceptation du sous-traitant POLYSOL pour le coulage du béton désactivé pour un montant de 41 983.20€ HT ;

Vu la décision n°43 du 30 juin 2023 portant acceptation du sous-traitant MOZZER SIGNAL pour le grenailage esthétique d'enrobé pour un montant de 12 421 € HT ;

Vu la décision n°51 du 7 août 2023 portant acceptation du sous-traitant RUGOTECH pour le grenailage pour un montant de 8 544 € HT ;

Considérant la demande de modification des actes de sous-traitance présentée par l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot 1- VRD, pour que soit modifié :

- Le montant de la sous-traitance confiée à POLYSOL portée à 39 143.20 € HT
- Le montant de la sous-traitance confiée à MOZZER SIGNAL portée à 9 170€ HT ;

DECIDE :

- D'accepter les modifications de montant des actes de sous-traitance des entreprises comme suit :
 - POLYSOL pour un montant de 39 143.20 € HT
 - MOZZER SIGNAL pour un montant de 9 170 € HT
- De signer les actes de sous-traitance modificatifs et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 01/03/2024

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS



Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Mairie de Seignosse - 1998, avenue Charles de Gaulle - 40510 Seignosse - France

tél. : 05 58 49 89 89 - fax : 05 58 49 89 80 - mairie@seignosse.fr - www.seignosse.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30